

## Compte rendu

---

Ouvrage recensé :

Summers, Lionel M., *The International Law of Peace*, Oceana Publications, 1972, 262 p.

par C. Lloyd Brown-John

*Études internationales*, vol. 4, n° 3, 1973, p. 391-393.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/700349ar>

DOI: 10.7202/700349ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

---

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : [info@erudit.org](mailto:info@erudit.org)

général d'une politique économique et d'un type de développement dont les bases ont été établies sous les présidents Cardenas et Aleman. On n'a guère l'habitude d'associer les politiques de ces deux présidents et elles sont en fait très contrastées. Mais en poussant la réforme agraire, Cardenas assurait un des préalables de la croissance industrielle dont Aleman est le symbole. Donc, c'est l'ensemble de la politique économique du régime qui a une cohérence « capitaliste ». Pour prouver cette imbrication des volets de la politique du régime, nous pouvons prendre l'exemple des exportations de produits agricoles. Gutelman ne montre pas assez nettement que les protections plus ou moins officielles dont jouissent les *latifundios* reconstitués sont à mettre en relation avec la volonté d'assurer un fort niveau d'exportation de coton, de henequen, de produits « tropicaux » en général, et de légumes vers l'Amérique du Nord, parce que ces grandes propriétés sont dans les circonstances actuelles les seules en mesure de fournir ces contingents exportables. De même, il n'est pas la peine d'insister sur le fait que la crise agraire libère de grandes quantités de main-d'œuvre bon marché pour l'industrie.

Pour en venir à des critiques mineures, nous regrettons que l'ouvrage ne soit pas accompagné d'une bibliographie. Les références données en bas de page ou à l'intérieur du texte ne sont pas toujours complètes et sont parfois déformées (Tamembaum au lieu de Tannembaum). D'une façon générale aussi, les mots et les noms mexicains et espagnols sont très incorrectement écrits : *Conchos*, *Carranza*, *tienda de raya*, *Commission de los Salarios Minimos...* Les exemples sont innombrables.

Restent enfin la question de l'adéquation du titre au contenu de l'ouvrage et le problème de la thèse présentée dans l'introduction. Le cas du Mexique prouverait que la réforme agraire en Amérique latine – et on suppose ailleurs aussi – s'inspire d'une politique bourgeoise :

« Sans hésitation, on peut qualifier la réforme agraire elle-même, c'est-à-dire le processus de saisie et de redistribution des terres, de réforme *bourgeoise* même lorsqu'elle s'accomplit dans le cadre d'une révolution prolétarienne violente ». (p. 14)

Cette assertion serait vérifiée par l'extension rapide de la réforme agraire en Amérique

latine. En vérité, nous aurions tendance à penser que c'est exactement l'inverse qui est vrai, malgré les exemples récents du Pérou et du Chili. Le mouvement de réforme agraire, propulsé par l'Alliance pour le Progrès, s'est très vite arrêté en chemin et l'on ne peut se laisser duper par la présence des nombreux Instituts de réforme agraire, dont l'activité de réforme est nulle (parfois ils s'occupent de colonisation). Là réside la véritable « mystification » des réformes agraires latino-américaines. Le Brésil et la Colombie, pour ne citer que des pays importants à la structure agraire très inégalitaire, n'ont connu aucune réforme digne de ce nom. La généralisation à partir du cas mexicain nous paraît manquer de bases solides et l'on s'étonne que l'auteur n'ait pas évoqué Cuba qu'il connaît bien pourtant ; il a travaillé à l'Institut de réforme agraire de la Havane et il a écrit un livre sur *L'Agriculture socialisée à Cuba* (chez le même éditeur que le présent ouvrage).

La réforme agraire en général (car il existe une grande diversité de politiques de réforme agraire) ne porte ni vers le socialisme ni vers le capitalisme. Elle correspond à un certain niveau de développement des forces productives et, à coup sûr, elle porte en elle de nouvelles contradictions à l'intérieur de formations économiques et sociales où, en règle générale, l'initiative appartient à d'autres secteurs. Mais fondée sur le désir simple de posséder la terre, ou du moins ce qu'elle représente, soit un minimum de sécurité, désir que l'on rencontre de façon générale dans le monde de la paysannerie, la revendication de réforme agraire est très peu idéologique en elle-même, et l'interprétation que peuvent en faire des couches « idéologiques » comme les ouvriers, les bourgeois ou les intellectuels est forcément génératrice de contresens.

Christian-Antoine GIRAULT

*Département de Géographie,  
Université McGill*

∩ SUMMERS, Lionel M., *The International Law of Peace*, Oceana Publications, 1972, 262p.

De temps à autre, un livre est en vente qui porte à s'interroger : l'auteur et l'éditeur sont-ils

de mèche? De tels ouvrages portent soit la marque d'une facture extrêmement regrettable ou d'une portée si insolite que le lecteur en est livré à des conjonctures quant à sa portée. Ce volume de Summers entre dans cette dernière catégorie.

C'est essentiellement un livre valable mais il faut se demander à qui il s'adresse. L'auteur affirme nommément qu'il le destine « aux étudiants débutants, peu familiers avec le jargon et les procédures de la loi. » Nous sommes tout à fait d'accord afin qu'on restreigne l'usage des termes techniques dans des livres d'étude, manuels ou précis, mais encore faut-il imaginer qu'on puisse lire quelque chose sur le droit international sans se familiariser quelque peu avec les cheminements légaux et politiques.

Or ce précis n'en est pas un pour élèves débutants dans le droit international, du moins pour aucun de nos étudiants, mais plutôt un livre pour débutants ou non-initiés dans les relations internationales, lesquelles exigent néanmoins une modeste mais concise introduction au droit. À ce titre, ce livre y parviendrait admirablement s'il était du format livre de poche et si on l'utilisait comme livre de complément.

En pratique, il pourrait réussir à affirmer son utilité là où les textes de droit international généralement échouent. Un trop grand nombre de manuels d'initiation au droit international sont lourds: la seule surprise jaillit des faits relatés avant la discussion académique, faits souvent tirés des cas. Ce livre de Summers tranche manifestement et offre en conséquence un certain intérêt pour le lecteur. Grâce à une division de 162 pages de textes en 22 chapitres, nous sommes acheminés rapidement au cœur de tous les sujets traditionnels du droit international. Plus encore, l'auteur manifeste une franchise quelque peu brutale, ce qui est rarement le fait dans de tels précis. Par exemple, nous lisons cette observation critique à la page 50: « la pompe des titres diplomatiques nous apparaît insignifiante et sans grandeur; en somme, la curée des titres ronflants et vides de sens... » (*The inflation of diplomatic titles appears silly and undignified, a scramble for empty titles.*)

Ce livre est le bilan personnel du droit international tel que compris et utilisé par un fonctionnaire des affaires étrangères. En conséquence, il comporte des opinions, des faits ou

des réminiscences dont le style viole avec audace les règles traditionnelles d'un ouvrage académique. L'auteur s'interroge ouvertement pour se demander si la visite du président Nixon en Chine permettra à celle-ci de poursuivre quiconque dans les cours de justice domestiques des É.-U. Il a dû oublier sa réponse négative à la question de l'introduction, au chapitre de la reconnaissance des nations (p. 46). Ce volume ne comporte pas de notes infrapaginales quoique la conclusion soit suivie de 53 pages de notes diverses. L'auteur explique que « ces notes sont jumelées aux textes à la fois par le renvoi et le mot-souche ». Quoique ce système puisse indisposer au début, certains pourront apprécier l'absence de notes fastidieuses en cours de texte. Heureusement encore, ce dernier ne requiert pas le recours constant aux notes.

Nous ne savons pas trop au juste pourquoi l'auteur a cru nécessaire d'inclure des problèmes d'examen types dans ce livre. Peut-être pour le seul plaisir de soulever certaines situations – n'aimons-nous pas tous le faire? – or les problèmes n'ont que peu d'utilité, à moins que le professeur moyen de droit international ne puisse créer théoriquement ces cas. De plus, sauf pour quelqu'un dont les connaissances sont éminentes en cette matière, de telles situations ne peuvent refléter des cas précis jusqu'au moindre détail, par suite de leur complexité.

Enfin, de façon à offrir à l'étudiant un accord ou traité qui a tous les attributs de la vie quotidienne, l'auteur a voulu contribuer à la lutte au crime en incluant un traité complet d'extradition: « J'ai pensé qu'un tel traité intéressera davantage que tous les autres genres de traités. » Comme toute personne bien versée dans ce genre de cas et qui lui a consacré beaucoup de temps, nous pouvons confirmer que les traités d'extradition ont quelque peu perdu de leur intérêt et qu'en fait, ces hommes de loi rejettent entièrement l'extradition comme sujet primordial dans le droit international.

De toute façon, l'auteur s'est plu, comme nous, d'ailleurs, qui avons apprécié sa démarche personnelle, à fréquenter dans ce livre les avant-postes de l'immensité du droit international ou les rives de ce vaste océan légal. En réalité, sauf pour sa contribution personnelle, l'auteur n'a pas accru de beaucoup les connaissances spécifiques de ce domaine. Toutefois, les

étudiants lui sauront gré de ce livre, quoiqu'on puisse être déçu de cette simple introduction en la matière.

C. LLOYD BROWN-JOHN

*Science politique,*  
*Université de Windsor.*

**KORSCH, Karl, *Three Essays on Marxism* (Introduction de Paul Breines), Monthly Review Press, New York, 1972, 71p.**

L'auteur est un marxiste indépendant, rejeté à la fois par les communistes et les sociaux-démocrates à cause de son attitude critique vis-à-vis de Marx et de sa censure des écarts et du caractère non dialectique des marxismes « orthodoxes ». Toute sa vie, Korsch a voulu rétablir ce concept hégélien-marxiste du développement social comme un tout qui serait à la fois révolutionnaire et dialectique.

Paul Breines le dit avec justesse dans l'introduction de ce volume : les trois essais qu'a écrits Korsch dans les années trente ne sont en fait que des exposés sommaires de thèmes de son précédent ouvrage *Karl Marx*, dont la première édition date de 1938.

La description historique, la mutation et la critique constituent les idées thèmes qu'emploie Korsch dans l'élaboration des exigences théoriques et pratiques d'une reconversion au marxisme révolutionnaire authentique. Ces trois concepts doivent à la notion de la dialectique. C'est pourquoi Korsch prétend que toute tentative de déloger la dialectique du marxisme conduit à une déviation idéologique ou à une déviation positiviste. Dans l'un de ses essais, il caractérise la sociologie comme une discipline

qui n'est pas seulement artificielle mais essentiellement antimarxiste. Pour lui, la sociologie est une fuite des problèmes théoriques et pratiques de tous les jours. Au lieu de critiquer le *statu quo*, il tend à le renforcer en consacrant le présent et le présentant comme universel et immuable. En outre, le marxisme, par suite de son historicisme essentiel, admet nombre de sociétés et réalités qui lui permettent d'incorporer en une seule théorie d'envergure les changements historiques et la critique. Korsch démontre encore que la théorie marxiste n'est pas un sujet académique mais plutôt un élément indivisible de transformation sociale révolutionnaire.

En étudiant les exigences d'un marxisme révolutionnaire, Korsch en vint à reconnaître que le marxisme ne peut revendiquer le privilège de l'universalité parce qu'en fait il est un produit d'un stade défini de développement social. Toutefois, il doit poursuivre sa propre transformation sans quoi, il se fossilisera en principes immuables qui ne seront, en pratique, qu'applicables au cours d'un stade précis de développement social.

L'un de ces essais a été originalement publié comme introduction à l'édition de 1932 de *le Capital* et il constitue une présentation extrêmement concise de la méthode analytique de l'ouvrage. Non seulement cet essai peut servir de guide à sa lecture mais il prouve encore que Marx a assimilé autant les éléments spécifiquement historiques que les éléments théoriques pour faire de l'ouvrage *le Capital*, à la fois une réalité de science économique que de science historique.

Yvan M. MYHUL

*Science politique,*  
*Université Bishop.*